

Amundi détaille son approche 2022 sur les « *Say On Climate* »

La saison 2022 des Assemblées Générales d'actionnaires a été marquée par la place grandissante des stratégies climat des entreprises (« *Say on Climate* ») dans les préoccupations des actionnaires et au sein même du débat public.

Amundi, gérant d'actifs engagé pour une transition énergétique juste, publie aujourd'hui le bilan 2022 de ses pratiques de vote et d'engagement sur les « *Say on Climate* ». Conformément à sa politique de transparence en matière de vote, Amundi rappelle que chacun de ses votes individuels est public un mois après l'Assemblée Générale concernée. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du projet sociétal du Groupe Crédit Agricole.

En dépit des engagements pris par de nombreux Etats et entreprises, notre économie n'est toujours pas alignée avec un scénario de réchauffement climatique limité à 1,5°C à horizon 2050 (ou « Net Zéro »). Réussir la décarbonation de notre économie nécessite une véritable révolution industrielle qui ne pourra se réaliser que si les acteurs clés - les Etats, les entreprises et le système financier - sont alignés. Les premiers doivent redéfinir les politiques publiques, industrielles et fiscales et une réglementation cohérente, les deuxièmes concevoir les solutions technologiques nécessaires, et les derniers accompagner les entreprises en leur allouant les capitaux nécessaires.

En tant que premier gérant d'actifs européen, et donc actionnaire important de plusieurs sociétés *via* les fonds et mandats qu'elle gère pour le compte de ses clients, Amundi estime qu'il relève de sa responsabilité d'encourager et d'accélérer la transition des entreprises vers un modèle plus durable. Dans cette optique, Amundi a adopté lors de la saison 2022 une approche exigeante de l'analyse des résolutions « *Say on Climate* », pratique qu'elle avait encouragée en 2021 en votant majoritairement de façon favorable. Cette année, Amundi a ainsi demandé aux entreprises inscrivant une stratégie climat à leur Assemblée Générale de présenter des objectifs exhaustifs (en termes de chiffres, champs, et scénarios de référence notamment), un agenda précis (objectifs court, moyen, long terme) et des moyens identifiés et suffisants (incluant un plan d'investissement sur 3 à 5 ans), avant d'analyser chaque stratégie dans sa globalité, pour évaluer sa solidité et sa compatibilité avec l'Accord de Paris. Cette approche a donné lieu à un exercice différencié et au cas par cas de notre vote sur les stratégies climat soumises à la consultation des actionnaires. Ainsi sur 36 « *Say on Climate* » présentés cette année par les entreprises, Amundi a voté en faveur de moins de 40 % d'entre eux.

Amundi considère de sa responsabilité d'encourager en particulier la transition des entreprises du secteur énergétique, notamment les sociétés pétrolières. Contrairement au « charbon », pour lequel des alternatives existent, le recours au pétrole est encore nécessaire. Aussi, Amundi est convaincue que l'objectif collectif de la neutralité carbone requiert non pas une exclusion des sociétés énergétiques, mais un accompagnement de leur transformation. C'est pourquoi Amundi est et restera investie dans le secteur énergétique tout en veillant à ce que ses acteurs mettent en œuvre une stratégie climat à la hauteur des objectifs de l'Accord

de Paris. Amundi agira notamment sur les leviers de l'engagement, à travers un dialogue poussé et régulier avec les entreprises du secteur, et du vote en Assemblée Générale, qui permet de valider les progrès réalisés ou au contraire de sanctionner des stratégies climat insatisfaisantes.

En ce qui concerne les sociétés pétrolières¹, Amundi a voté pour 40 % des résolutions « Say on Climate » du secteur.

L'ensemble des raisons ayant motivé un vote négatif ainsi que les attentes d'Amundi en termes d'amélioration de leur stratégie ont été communiquées aux entreprises concernées

Tableau : Vote d'Amundi sur les « Say on Climate » des entreprises du secteur pétrolier en 2022

SOCIETE	VOTE
Santos Limited	Contre
Repsol SA	Pour
Equinor ASA	Contre
BP Plc	Pour
Woodside Petroleum Ltd.	Contre
Shell Plc	Contre
TotalEnergies SE	Pour

NB : les entreprises citées ici sont celles qui ont déposé un « Say on climate » et qui se comparent aux plus de 1000 entreprises du secteur énergétique (pétrole et gaz) au niveau mondial.

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux², Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Ses six plateformes de gestion internationales³, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 300 professionnels dans 35 pays. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 2 000 milliards d'euros d'encours⁴.

Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

www.amundi.com



Contact Presse

Nathalie Boschat

Tel : +33 1 76 37 54 96 6 - nathalie.boschat@amundi.com

¹ Correspondant à la classification GICS « oil, gas and consumable »

² Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2022 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2021

³ Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

⁴ Données Amundi y compris Lyxor au 31/03/2022